



**Présents** : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon. **Etait représenté** : Alain Buisson par Bruno Cartier.

**Secrétaire de séance** : Marie Yvonne Lesvier.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 juin

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2020, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Terrain synthétique :

Un avis consultatif a été réalisé pour ou contre l'élaboration d'un terrain synthétique auprès de la population. Le résultat :

- 275 réponses, 134 pour, 133 contre et 8 nuls.

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux, deux offres ont été reçues.

Tableau des offres après négociation et après analyse :

		ART-DAN			PIGEON TP		
		Base	Variante 1	Variante 2	Base	Variante 1	Variante 2
Prix		515 887.40€	566 551.35€	609 000€	567 498.38€	636 374.66 €	663 349.61€
Note	Prix	40/40	40/40	40/40	35.81/40	34.77/40	35.83/40
	Technique	50/55	50/55	50/55	45/55	47/55	47/55
	Perf environnementale	3/5	3/5	3/5	5/5	5/5	5/5
	Totale	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>85.81</b>	<b>87.77</b>	<b>87.83</b>

La société ART DAN propose un entretien « courant » pour 2 000 € HT par an et un entretien « spécifique » pour 1 950 € HT par an.

L'entreprise PIGEON TP propose un entretien total pour un montant de 9 000 € HT par an pendant 9 ans et 13 500 € HT la dixième année.

Après un vote à scrutin secret, le conseil municipal, par 11 voix pour, 7 contre et 1 abstention, décide la réalisation du terrain synthétique et retient la Société ART-DAN avec le remplissage en liège pour la somme de 609 000 € HT.

### 3. Vote des taux d'imposition 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux pour 2020, comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	14,75 %
Taxe foncière sur le bâti	15,70 %
Taxe foncière sur le non bâti	42,24 %

### 4. Subventions et participations aux écoles pour 2020

Après avoir pris connaissance des effectifs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les aides financières des écoles d'Irodouër pour l'année 2020, comme suit :

- Le montant des fournitures pédagogiques et scolaires à 48 € par enfant, une dotation de 1 000 € pour l'achat de livres scolaires, et une dotation de 200 € pour l'achat de livres de bibliothèque.
- La participation pour les activités d'éveil et culturelles à 18 € par enfant,

- La participation pour les classes découvertes à 8 € par jour et par enfant et de limiter cette participation à 3 000 € pour chaque école
- La participation due à l'école privée sous contrat d'association pour les élèves domiciliés à Irodouër, à 103 869,42 €.

La commune sollicitera les communes de résidence des enfants scolarisés à Irodouër pour les frais de fournitures scolaires et les subventions d'activité d'éveil et culturelles.

---

---

### **5. Dispositif 2S2C « Sport, Santé, Culture, Civisme »**

Le projet initial sur 3 semaines était estimé à 800 €. Suite aux annonces du président, ce dispositif n'est mis en place que pour 1 semaine, pour un coût de 50 €. Ce projet est subventionné par l'Etat à hauteur de 110 € par groupe et par jour.

---

---

### **6. Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent**

Afin de permettre une bonne gestion du personnel communal, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire.

---

---

### **7. Renouvellement du contrat aidé**

Le contrat de la personne recrutée en Contrat Unique d'Insertion, à raison de 20 heures par semaine, arrive à échéance le 31 août. Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, (restaurant scolaire, entretien des locaux) AUTORISE l'agent à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail, pour les besoins du service et à titre exceptionnel, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion, CAE ainsi que tous documents nécessaires au renouvellement de ce contrat.

---

---

### **8. Budgets**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs de 2020, comme suit :

✿ Budget communal :

- Fonctionnement : 1 839 116,04 € ; Investissement : 2 026 084,15€

✿ Assainissement :

- Section d'exploitation : 238 814,30 € ; Section d'Investissement : 220 507,75 €

✿ Commerces :

- Section de Fonctionnement : 18 400,00 € ; Section d'Investissement : 183 507,05 €

✿ Lotissement Le Pré du Bourg :

- Section de Fonctionnement : 111 716,52 € ; Section d'Investissement : 41 914,31 €.

✿ Lotissement Le Placis Plisson :

- Section de Fonctionnement : 1 013 312,56 € ; Section d'Investissement : 500 000 €.

---

---

### **9. Location du 4 rue de Rennes**

Le 2<sup>ème</sup> étage d'une surface de 28,80 m<sup>2</sup> n'est pas loué. Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre, décide de proposer ce local à la location en meublé pour 50 € la semaine à des jeunes apprentis, stagiaires ou en début de contrat en attendant de trouver une autre location. Le conseil précise que le bail sera signé par l'employeur.

---

---

## 10. Location du 18bis rue de Dinan

Ce bâtiment offre 4 cellules à la location. Au rdc : 2 cellules, 1 salle d'attente et sanitaires et à l'étage : 2 cellules, 1 salle d'attente et kitchenette.

Une cellule de 12,682 m<sup>2</sup> est louée par les 2 ostéopathes à 300 € / mois. Il reste 3 cellules à louer d'environ 10 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal fixe le loyer à 200 € / mois et le montant des charges à 50 € / mois par cellule.

---

---

## 11. Salle multifonctions : tarifs 2021

Sujet reporté.

---

---

## 12. Commission communale des impôts directs

Sujet reporté.

---

---

## 13. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Devis signés :

Société	Objet	Montant
Diverses	Abonnements pour la bibliothèque	1 034,37 € TTC
DEFFAINS TP	Curage au Chesnot	1 080,00 € TTC
HYGIAL OUEST	Pompe pour autolaveuse salle des sports	257,99 € TTC
Horizon sport nature	Activités (archery touch et biathlon) séjour été	312,00 € TTC
Frédéric BUET	Activité escalade séjours été	670,00 € TTC
CAMPING MONT-DOL	Séjours été alsh	538,60 € TTC
SES SIGNALISATION	2 panneaux « chaussée glissante »	103,97 € TTC
EXIG	Licence Microsoft publisher	206,40 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

---

---

## 14. Divers

Pour information : La commune offre aux élèves qui quittent le CM2 un livre (le choix est fait par l'élève). Le coût pour cette année est de 687,65 € TTC.

Désignation d'un délégué à l'association GACM (Génétique Association du Canton de Montauban) pour le Téléthon : Fabrice BIZETTE.

Prochaine réunion de conseil : 10 juillet à 20 h 15 à la salle multifonctions.